



# CCHS du 23 juin 2011

Monsieur le Président du Comité Central d'Hygiène Sécurité,  
Mesdames, Messieurs,

Nous l'avons déjà dit au dernier Comité technique Paritaire Ministériel en présence de Madame la Ministre, mais nous vous le disons à nouveau ce jour où vous prenez pour la première fois la présidence de ce Comité Ministériel d'Hygiène Sécurité et bientôt conditions de travail.

Les agents meurent ou se blessent gravement en accidents de travail, ils sont atteints de maladies professionnelles, ils se suicident également dans notre ministère.

Si nous pouvons entendre la volonté politique de réduire les risques professionnels, la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention souffre de grandes insuffisances voire de cruels manques !

Quelques exemples :

- Les documents uniques (identification des risques professionnels) et les fiches d'actions de prévention qui en découlent, pourtant obligatoires depuis plusieurs années, ne sont toujours pas mis en place dans tous les services,
- Les fiches d'expositions aux risques professionnels nécessaires au suivi des personnels qui quittent le service, ne sont pas faites,
- L'accès de tous les personnels à la médecine de prévention et au registre de sécurité n'est pas assuré etc.

Sans parler des dysfonctionnements en matière de rémunération, primes, déroulement de carrière liés à la mise en place de REHUCIT qui génère des difficultés personnelles et professionnelles pour les agents.

Les agents souffrent au travail, ils nous le disent, ils vous le disent parfois avec des gestes irréparables.

Il faut sortir de cette logique comptable qui positionne au dernier rang « l'humain » : l'urgence est bien que le « Ministère » et les chefs de service s'impliquent fortement et remplissent réellement leurs obligations d'employeur.

La CFDT demande donc que l'évaluation des chefs de service prenne en compte le respect de leurs obligations dans ces domaines (y compris en termes de dialogue social) et que l'on évalue les résultats obtenus.

Par ailleurs, nous demandons, de manière récurrente, que la perte de rémunération (notamment celle liée au service fait) des personnels victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles imputables au service soit compensée. Pour ce faire, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet avec la volonté commune d'aboutir rapidement à une solution.

Nous ne doutons pas qu'au sein de cette instance nous avons les mêmes objectifs : améliorer la prévention, réduire les risques dans un contexte de poursuite des réformes et réorganisations.

Je vous souhaite Monsieur le président, au nom de la CFDT, la bienvenue.

Pour L'USEE/CFDT

Patrick GROSROYAT